

# Le sabre

■ Par Jacques Tupet EOE 68

**A**ujourd'hui arme d'apparat portée en tenue de cérémonie et constituant une tradition bien établie de la marine.

Il est porté par les officiers, les majors et les officiers mariniers supérieurs. La couleur et la forme du gland de dragonne distinguent les niveaux de grade. Arme d'abordage de facture rudimentaire et donnée aux troupes de marine ainsi qu'aux détachements d'abordage, le sabre ne constituait jadis qu'une arme de base, l'officier portant naturellement l'épée, d'où l'expression « officiers d'épée » donnée aux titulaires du grand corps. La révolution, démocratique..., sinon franchement démagogique à ses débuts, imposa le sabre aux officiers (décret de 1793). L'Empire pragmatique et soucieux de rallier le maximum de compétences, rétablit l'épée à terre en maintenant le sabre à bord. La monarchie de juillet enfin est à l'origine du distinguo actuel : l'ordonnance du 20 juillet 1837 définit un modèle de sabre, assez proche du sabre actuel, pour les officiers de marine et un modèle d'épée pour les officiers des corps assimilés. Conservaient cependant le droit à l'épée les amiraux,

les commandants de division et les officiers d'État-Major. Le second empire institua le sabre modèle 1853 plus ornementé (on en parlait déjà !) qui est toujours en service. En 1856, les premiers maîtres et les maîtres eurent droit au port du sabre, du même modèle que les officiers, mais non doré et avec gland noir. Aujourd'hui on pourrait penser que l'histoire du sabre est terminée. Et bien non. Ultime concession à la traditionnelle originalité de l'officier de marine en matière d'uniforme, une tolérance demeurerait en matière de port du sabre non réglementaire, d'une ornementation plus riche que celle du sabre... « de l'habillement », sabre dit « de famille » éventuellement enrichi d'armes personnelles (au sens héraldique) et que certains officiers se transmettaient de père en fils. Tradition honorable au demeurant



à laquelle j'aurais volontiers adhéré si l'un de mes ancêtres eut été officier. Afin de donner à chacun l'illusion d'une tradition familiale maritime-et au fond la noblesse d'Empire ne relève-t-elle pas du même esprit, il faut bien commencer un jour- le sabre ornementé, c'est son nom, fut mis en vente dans tous les super marchés de



la marine, je veux dire les S.A.M. Mais peut-être certains sabres familiaux avaient-ils besoin d'être remplacés, ou plutôt leur fourreau : nul mieux que l'ancien Armurier auteur de ces lignes ne connaît la difficulté de « caréner » proprement un fourreau de sabre... Un détail, le modèle luxe est plus onéreux que l'ordinaire. Gageons donc que les nouveaux aspirants à la « noblesse de mer » seront rares... et que les Mécarmes « ci-devant chevaliers de la lime » continueront de se pencher avec effroi sur de pieuses reliques que leurs détenteurs se refusent à garder sous vitrine avec le bicorne de

leur ancêtre et ses prestigieuses épaulettes d'or. ... Tandis que nos bons amis de la Terre ne manqueront pas de se gausser de cette fantaisie du marin. □

[jacques.tupet@orange.fr](mailto:jacques.tupet@orange.fr)